



juillet 2012

Rejet du recours du restaurant Les Feuillantines à La Défense contre le groupe Hermitage par la Cour d'appel de Versailles

La Cour d'appel de Versailles a confirmé le 4 juillet 2012 la décision du tribunal de Grande instance de Nanterre qui avait refusé à la société SNC Chassang, locataire et gérante du restaurant Les Feuillantines à la Défense, d'obtenir le démontage des protections de chantier installées par le groupe Hermitage sur l'immeuble INFRA qui fait actuellement l'objet des travaux de désamiantage. La Cour a constaté que ces installations étaient parfaitement conformes tant aux règles applicables aux chantiers qu'aux prescriptions imposées par l'établissement public d'aménagement du quartier de la Défense (EPADESA). En outre, la société Chassang a été condamnée à rembourser au groupe Hermitage les dépens de l'appel.

Pour rappel, dans une ordonnance en référé datée du vendredi 13 avril 2012, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre déboute la Société Chassang qui exploite le restaurant « Les Feuillantines » à La Défense.

Par cette décision de justice, le Tribunal de Grande Instance a reconnu la nécessité de l'installation de palissades justifiées par l'existence des travaux de désamiantage du chantier des futures Tours Hermitage Plaza. En plus de leurs « caractères obligatoires » pour la réalisation de ce type de chantier, le Tribunal a jugé que ces palissades avaient bien pour fonctions « d'assurer la sécurité des personnes et d'éviter les éventuelles intrusions ».

Une décision qui confirme également que « la présence des palissades n'empêchait pas la clientèle de localiser le restaurant et que ses accès demeurent entièrement libres.

« Cette décision constitue une conclusion positive à la campagne de dénigrement et de désinformation, doublée d'un mauvais coup publicitaire à des fins de basse politique » déclare M. Emin Iskenderov, Président du Groupe Hermitage.

Et d'ajouter « Il convient maintenant de mener à son terme le projet des Tours Hermitage Plaza dans un climat apaisé et surtout dans le respect de l'objectivité des faits ».

Hermitage Plaza, en bref

Culminant à 320 mètres, Hermitage Plaza sera le plus haut immeuble jamais construit en Europe occidentale. Offrant une mixité d'usages inédite à Paris, il sera composé de deux tours associant des appartements et des penthouses, un hôtel de luxe de cinq étoiles, un restaurant et un bar panoramiques, le premier centre de thalasso panoramique en France, des espaces de bureaux modernes et polyvalents, un espace dédié aux boutiques et aux services de luxe, des équipements culturels, dont un auditorium et une galerie d'art. Elles s'élèveront au-dessus d'un vaste socle aménagé en place publique, bordé de magasins, de boutiques, de restaurants et de cafés. Les tours seront livrées au 2^{ème} semestre 2017.

Groupe HERMITAGE, promoteur – investisseur, est présent sur le marché français depuis 2004. Membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, HERMITAGE est le seul acteur d'origine russe dans le domaine de la promotion immobilière sur le marché d'Europe Occidentale. Dans le cadre de sa diversification, le Groupe HERMITAGE a lancé, en 2010, la marque IMMOVI, destinée à signer toutes ses opérations résidentielles qu'il se prépare à réaliser dans la deuxième couronne d'Ile-de-France. Le Groupe destine désormais sa marque HERMITAGE aux opérations de très grande envergure à Paris et la première couronne pour lesquelles il dispose, à ce jour, d'un potentiel de développement dépassant 700.000 m². Le Groupe HERMITAGE a livré, en 2008, sa première opération résidentielle de 300 logements de standing à Montévrain, à côté de Disneyland Paris. Ce projet a permis à HERMITAGE de valider sa vision du marché résidentiel français. « Le Jardin des Muses » à Massy s'inscrit dans la lignée de ce premier programme et sera livré fin 2012. HERMITAGE a ouvert la série de ses grands projets d'envergure avec HERMITAGE PLAZA, la première tour mixte en France qui sera située à Paris - La Défense.

Contact presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com